

COMITÉ DES ORGANISMES GESTIONNAIRES DES ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Mercredi 19 juin 2019



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

Comité des Organismes Gestionnaires PH 19 juin 2019



ORDRE DU JOUR

- 1) Transformation de l'offre
- 2) Scolarisation
- 3) Dispositif ITEP : fin de la phase de concertation, suites
- 4) Mesures déployées dans le cadre de la Stratégie Nationale Autisme
- 5) Campagne budgétaire 2019
- 6) Point sur les AAP-AAC 2019 et perspectives de programmation
- 7) La mise en œuvre de la SRA OCCITANIE
- 8) Point divers

1) Transformation de l'Offre

Un engagement régional fort, le parcours pour les personnes en situation de handicap est un des cinq parcours prioritaires du PRS.

Dans un contexte d'inégalité territoriale d'accès aux services et aux établissements médico-sociaux et d'une région à fort pouvoir d'attraction, **les objectifs du PRS** sont les suivants :

- **passer d'une logique de places à une logique de réponses adaptées aux besoins** des personnes handicapées par la mise en œuvre de la démarche de Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) ;
- **adapter l'offre médico-sociale** aux différentes étapes du parcours de vie (diagnostic, prise en charge précoce, enfance, passage à l'âge adulte, personne handicapée vieillissante), mais aussi aux différents types de besoins (scolarisation, logement inclusif, emploi adapté, accès aux soins) ;
- **promouvoir une culture de coopération opérationnelle** entre les différents acteurs (secteur sanitaire, secteur médico-social, éducation nationale, collectivités locales...) pour éviter les ruptures aux étapes charnières ;
- **promouvoir des outils numériques** qui facilitent le parcours, en articulation avec les projets nationaux numériques du secteur ;
- **créer les outils et les dynamiques nécessaires** pour favoriser l'accès aux soins.

La transformation de l'offre est un des leviers principaux pour la mise en œuvre

Un engagement régional sur la transformation de l'offre

- Un travail de mise en cohérence des indicateurs nationaux, des actions du PRS, du plan « Ambition Transformation », des volets de la stratégie quinquennale (polyhandicap, handicap psychique aidants, habitat inclusif) et stratégie nationale autisme
- Un panorama départemental 2018 T0 des 23 indicateurs de transformation de l'offre *(source : tableau de bord ANAP, données PMSI, FINESS....)*. Un suivi annuel du panorama départemental et synthèse régionale
- Intégration de ces objectifs dans une stratégie d'ensemble : CPOM, AAC-AAP, autorisations, mobilisation de FIR, redéploiements financiers (...)

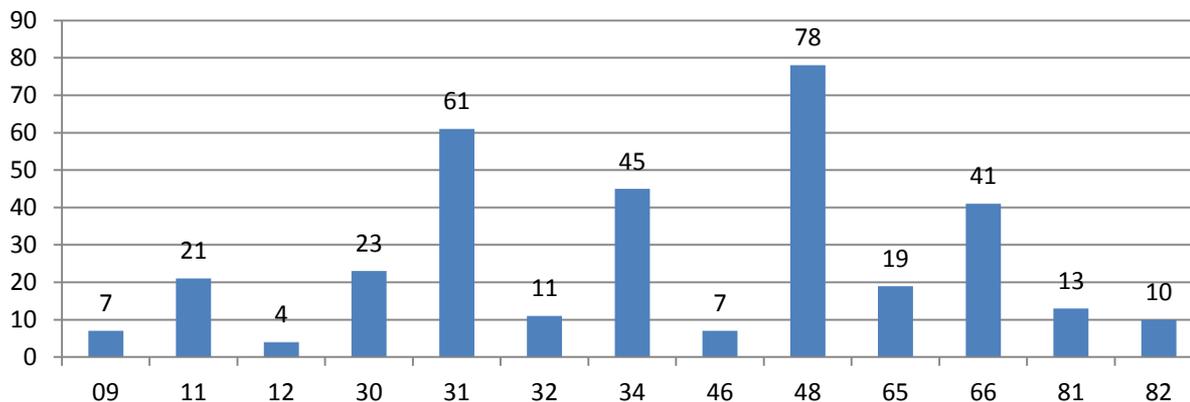
Inscription dans le PRS et les CPOM régionaux de 3 indicateurs emblématiques de la transformation

1

« La réduction de 20% par an du nombre d'adultes maintenus en ESMS pour enfants au titre de l'amendement Creton. »

En 2017: 3,58% des places installées en ESMS pour enfants en Occitanie accueillent des jeunes au titre de l'amendement Creton (source TDB ESMS 2017)

340 jeunes + 21 ans en EMS enfants



« L'augmentation à 80% du taux de scolarisation à l'école des enfants accompagnés en établissements spécialisés d'ici à 2022 »

2

→ **Signature d'une convention partenariale régionale entre l'ARS et les rectorats le 30 avril 2019** spécifique à la scolarisation des enfants en situation de handicap, en particulier ceux accompagnés par le secteur médico-social s'inscrivant dans le plan d'action « Ensemble pour l'école inclusive ».

→ **Projet structurant du PRS « Développer des dispositifs de scolarisation et d'enseignement »**

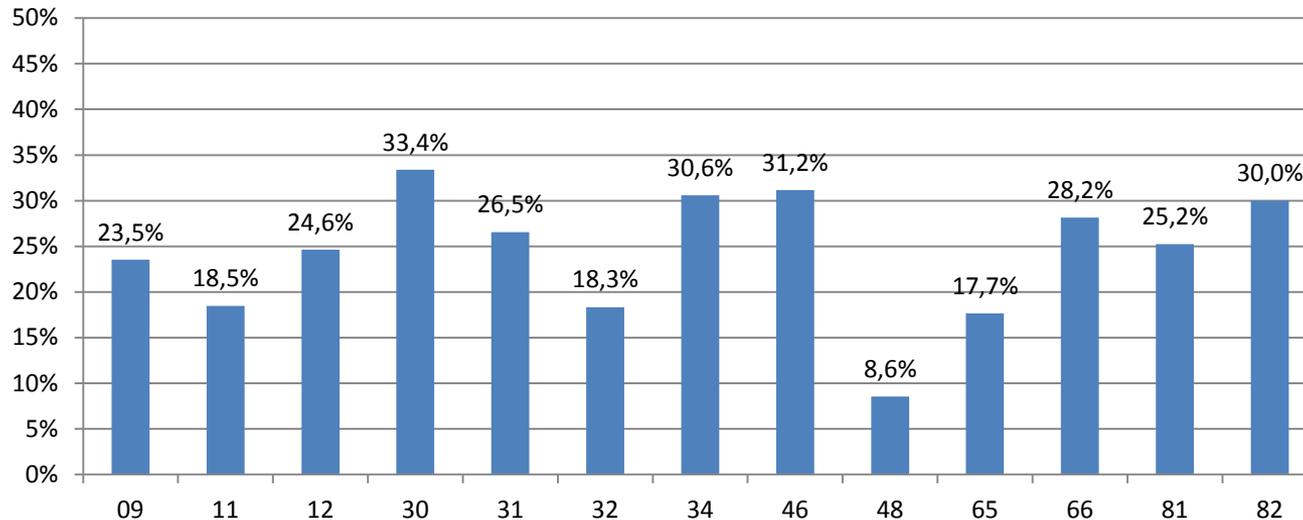
→ **Au croisement de multiples projets** de transformations du secteur: DITEP, UEM, UEE... développement d'expérimentations: UEEA, PIAL renforcé, équipe mobile d'appui médico-sociale à la scolarisation ...

3

L'augmentation de la part des services proposant un accompagnement en milieu ordinaire dans l'offre médico-sociale à 50%

En Occitanie aujourd'hui **15%** de services en secteur « adulte », **31%** en secteur « enfant »

Aujourd'hui, 24 % de part des services dans l'offre totale



Quelques autres données chiffrées pour l'année 2018 en Occitanie issues de la liste des 23 indicateurs de suivi national de l'évolution de l'offre médico-sociale

- **Plus de 61% de l'offre** correspond à des places d'accueil de jour, temporaire, séquentiel
- **12 PCPE** (+3 en 2019)
- **305 journées d'HAD** réalisées en établissements pour personnes en situation de handicap/
334 275 journées d'HAD réalisées en 2017
- **125 nouvelles places autorisées en ESMS** par transformation / requalification, **6 départements**
- **598 séjours marqueurs de possibles inadéquations** hospitalières, séjours d'hospitalisation en psychiatrie > 270j, (de 9 en Aveyron à 102 en Haute-Garonne)
- **Deux départements qui affichent des actes de télémédecine (Gard, Hérault)** : Nb ESMS avec au moins un acte de TLM/ nb total ESMS, moyenne régionale 0,07

Le développement de réponses inclusives

1. Les PCPE

Ils apportent des réponses souples et modulaires

- en formalisant un projet individuel d'accompagnement
- en délivrant des prestations aux personnes à partir de l'offre médico-sociale et sanitaire territoriale
- en coordonnant les interventions pour garantir la cohérence et la continuité du parcours

En Occitanie:

- **Projet structurant du PRS, 12 PCPE** au 1^{er} janvier 2019 et + **3 PCPE** prévus dont deux par redéploiements CPOM
- Au niveau national, dans le cadre du plan d'actions « ambition transformation » 2019-2022, annonce d'une cible de **200 PCPE en 2020** « dans une logique de correction des inégalités territoriales, pour un taux d'équipement homogène sur l'ensemble des régions »
- **Des créations supplémentaires** dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND
- Une **journée régionale PCPE** organisée en 2018 et 2019.

2 . L'habitat inclusif

L'habitat offre à la personne « un chez soi », un lieu de vie ordinaire dans la cité, avec un accompagnement pour permettre cette inclusion sociale et une offre de services individualisés pour l'aide et la surveillance le cas échéant, en fonction des besoins, en dehors de tout dispositif d'orientation médico-sociale.

Le futur occupant est responsable de son mode de vie, du choix des services auxquels il fait appel et du financement des frais engagés.

Les modèles d'habitat peuvent être des logements individuels, ou en colocation, groupés ou disséminés autour d'un espace de vie collectif.

La loi ELAN votée en 2018 définit l'habitat inclusif fait référence au cahier des charges national et crée un forfait pour financer le projet de vie sociale et accompagnée de l'habitat inclusif (fin 2ème trimestre 2019).

En Occitanie

- **Une structure financée à titre expérimental en Haute-Garonne en AFTC, quatre autres dispositifs sélectionnés en mai-juin 2019 suite à l'AAC.**
- Un appel en cours **pour l'aide à la conception de projets d'habitat inclusif destiné aux porteurs ne bénéficiant pas de l'ingénierie pour monter le projet** pour 10 projets.
- Dans le cadre du Plan d'actions « Ambition Transformation » 2019-2022, **3 dispositifs d'habitat inclusif par département minimum dont un TSA, dans le cadre du forfait inclusif-loi ELAN.**
- **Projet PRS de promotion, mise en synergie des acteurs et recensement des dispositifs existants**

3. L'emploi

L'emploi accompagné permet aux personnes d'accéder à l'emploi ou de s'y maintenir. Il vient à la fois en appui du travailleur handicapé et de l'employeur. Il s'agit d'un dispositif complémentaire à des prestations et services déjà existants dont l'objectif commun est de faciliter l'insertion en milieu ordinaire. Il vise à la sécurisation sur le long terme du parcours professionnel des personnes en situation de handicap qui souhaitent ou travaillent déjà en milieu ordinaire.

En Occitanie

- **56 000 demandeurs d'emploi en situation de handicap** sont inscrits à Pôle emploi, soit 1 personne sur 10 de l'ensemble des demandeurs d'emploi dans la région, avec des écarts départementaux importants variant de 7,9% dans l'Hérault à 15,5% dans le Gers.
- **4 dispositifs d'emploi accompagné**: Gard ADRH, Haute Garonne ASEI-ARSEAA-APF et YMCA , Hérault APSH34
134 personnes accompagnées
- et aussi **d'autres dispositifs d'accompagnements à l'emploi**: job coach, ARESAT, Trisomie 21.
- **2019-2020, couverture de tous les départements, dispositifs plus restreints, plus souples avec mutualisation et sur la base de moyens de redéploiements et de moyens nouveaux**:

Un AAC pour juin 2019 /10 départements, ouverture aux adultes TSA.

4. La démarche des territoires 100% inclusifs

Une démarche pragmatique permettant de rassembler les forces présentes à un niveau départemental ou infra-départemental

Au-delà d'une approche médico-sociale, c'est l'ensemble des dimensions de la vie sociale qui doit pouvoir évoluer : l'école, la vie étudiante, le logement, l'emploi, la mobilité, la vie sociale, le sport, la culture, les loisirs...

Cette initiative vise à favoriser à un rythme plus soutenu vers une société inclusive sur des territoires « démonstrateurs ».

En Occitanie

→ 3 territoires engagés dans la démarche : **la Haute-Garonne, la Lozère et les Hautes-Pyrénées / 29 au niveau national.**

En complément ou en appui des actions déjà programmées ou engagées...

...La transformation de l'offre est encore à inventer ensemble

Partager les objectifs, les indicateurs, les concepts...

Changer les modes de pensée et les façons de travailler...

Se former, apprendre des autres

Transformer en innovant...

Mobiliser les compétences...

Tenir compte des territoires...

Un engagement conjoint inscrit dans la durée.

2) Scolarisation

Contextes

- ↘ Contexte national
 - Le plan d'action « Ensemble pour l'école inclusive »,
 - Un indicateur dans le PRS et un objectif de transformation de l'offre.
- ↘ Contexte régional
 - Projet structurant du parcours handicap du PRS « Développer des dispositifs de scolarisation et d'enseignement »,
 - Signature de la convention régionale ARS-rectorats « Convention de partenariat en faveur de l'école inclusive » le 30 avril 2019.

Enjeux

Coordination renforcée entre l'Education Nationale et l'ARS
autour de l'organisation du parcours des enfants et
jeunes adultes,

Veiller à ce que toute offre nouvelle de prise en charge et
d'accompagnement de jeunes en situation de
handicap en ESMS soit adossée à une solution de
scolarisation

Convention régionale

Signature d'une convention partenariale régionale entre l'ARS et les rectorats le 30 avril 2019 spécifique à la scolarisation des enfants en situation de handicap, en particulier ceux accompagnés par le secteur médico-social s'inscrivant dans le plan d'action « Ensemble pour l'école inclusive ».

Cette convention cadre et ses avenants sont autant de thématiques à décliner (DITEP, UEM, UEE...) dont la mise en œuvre se fera au niveau **de chaque département** afin d'harmoniser les engagements territoriaux concernant l'inclusion scolaire:

- Réactivation des **groupes techniques de scolarisation** et ouverture en fonction des thématiques aux autres acteurs, MDPH, ESMS...
- Un premier bilan à réaliser en commun pour faire un **état des lieux des UEE et de la scolarisation en ESMS** (enfants, enseignants...).
- **Mise en place d'actions plus spécifiques par thématiques** : planification des UEE, mise en œuvre des UEM et UEEA , développement d'expérimentations: PIAL renforcé, équipe mobile d'appui médico-sociale à la scolarisation ...

Perspective EN/ARS pour l'année scolaire 2019-2020

- Déploiement par les services « Ecole inclusive » des DSDEN de **pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL)** au sein de 2000 collèges avec ULIS, 300 circonscriptions et 250 lycées pro, de façon équilibrée en France, à décliner via une carte départementale.
- **Identification des besoins des élèves et mise en œuvre des réponses adéquates** : aide humaine, pédagogique, éducative ou thérapeutique, dispositifs spéciaux, groupes d'aides, aménagements matériels.
- Objectif d'expérimentation **d'un PIAL renforcé par département**, dans le cadre d'un partenariat Education nationale / médico-social
- **Expérimentation d'équipes mobiles d'appui médico-social**, dans le cadre de la loi pour une école de la confiance
- **Réflexions régionales sur projets/ actions d'évolution de l'accompagnement MS des enfants à l'école.**

3) **Le DISPOSITIF ITEP en OCCITANIE :** **De sa construction régionale à sa déclinaison territoriale**

Dispositif ITEP Occitanie

Une démarche de déploiement partagée



- Invitation dans la démarche de déploiement de tous les acteurs impliqués dans le fonctionnement en DITEP : ARS, MDPH, ITEP, SESSAD, Education Nationale, DRAAF, CPAM, CAF, MSA, CD, PJJ et services de pédopsychiatrie
- Rencontre des partenaires au cours de 9 réunions territoriales de lancement
- Plus de 230 représentants techniques désignés pour participer à la démarche



- 13 temps de concertation associant contributions en ligne et 13 ateliers en présentiel (1 par département)
- 7 thématiques de travail issues du cadre réglementaire et des territoires
- Près de 180 participants aux ateliers
- Elaboration partagée de la convention cadre régionale et de ses outils

Dispositif ITEP Occitanie

Formalisation de la convention cadre régionale

- ↘ A partir du modèle annexé à l'instruction n°DGCS/3B/2017/241 du 2 juin 2017, sur la base de l'expérimentation de fonctionnement en dispositif intégré initiée en 2013
- ↘ Déclinaison en 12 articles définissant notamment :
 - Le pilotage et l'évaluation du dispositif
 - Les dispositions relatives au partenariat avec le jeune majeur, les parents ou le représentant légal
 - Les dispositions relatives aux MDPH, aux services académiques, à l'ARS, aux ITEP/SESSAD et leurs organismes gestionnaires, aux CPAM, aux CAF, aux Conseils Départementaux, au secteur de la pédopsychiatrie, à l'ASE et à la PJJ
- ↘ Description dans sa première annexe du dispositif intégré mis en place sur le territoire : identification des ITEP et SESSAD en capacité de fonctionner en DITEP dès 2020
- ↘ Déploiement des outils du DITEP co-construits : document d'information du jeune majeur, de ses parents ou du représentant légal ; fiche de liaison ; conventions partenariales ; fiche de recueil des indicateurs annuels d'activité

Dispositif ITEP Occitanie

Précisions et spécificités régionales

- ↘ Un **double pilotage** :
 - un COPIL régional annuel examinant le bilan régional de déploiement
 - un pilotage départemental assurant un accompagnement de proximité dans la mise en œuvre opérationnelle du DITEP
- ↘ La détermination des modalités de tarification lorsqu'un CPOM n'est pas encore conclu : financement par un **prix de journée globalisé**

Dispositif ITEP Occitanie

Précisions et spécificités régionales

- ↘ **Définition et adaptation** des indicateurs de suivi d'activité et du document de suivi individuel du jeune

- ↘ Des définitions partagées des **indicateurs de mesure et de suivi de l'activité** sur la base du guide activité CNSA (janvier 2019)
 - Coexistence d'un comptage en nuits, journées et en actes et séances
 - Complémentarité des notions d'acte et de séance pour apprécier l'activité ambulatoire de manière globale

- ↘ Des précisions apportées pour le recueil de certains indicateurs et les notions de prestations directes, d'actes et séances au sens SERAFIN-PH ajoutées au bilan annuel

Dispositif ITEP Occitanie

Précisions et spécificités régionales

- ↘ Les **dates de transmission** des indicateurs de suivi d'activité et du document de suivi individuel dans le cadre du bilan annuel :
 - 30/04 Document de suivi individuel sur la base de l'année scolaire en cours, de septembre au mois d'avril
 - 31/05 Fiche indicateurs sur la base de l'année civile n-1
 - 15/07 Document de suivi individuel sur la base de l'année scolaire écoulée

Dispositif ITEP Occitanie

Précisions et spécificités régionales

- ↘ L'identification du **représentant du DITEP** et de ses fonctions dans le parcours du jeune accompagné
- ↘ Les **modalités d'invitation lors de l'évolution du PPA et du PPS** du jeune adulte, des parents ou du représentant légal & des différents partenaires qui interviennent dans l'accompagnement
- ↘ L'**articulation des partenaires** impliqués dans l'accompagnement du jeune pour œuvrer à la fluidité de son parcours
- ↘ Le **partage des informations** entre les différents accompagnements ASE, PJJ et ESMS

Dispositif ITEP Occitanie

Formalisation des outils régionaux

- ↘ Adaptation de l'outil essentiel d'un fonctionnement en DITEP, garant du partage de l'information pour une meilleure fluidité du parcours :
 - La **fiche de liaison** informe des modifications substantielles du PPA et des nouvelles modalités de scolarisation la MDPH, l'enseignant référent et les autres partenaires éventuels
 - Un **volet de cette fiche de liaison** est transmis à la CAF ou à la CMSA (versement de l'AEEH) ou au Conseil départemental (versement de la PCH)

Dispositif ITEP Occitanie

Formalisation des outils régionaux

- ↘ Un **document d'information** du jeune, des parents ou du représentant légal relatif au fonctionnement en DITEP, il est transmis par la MDPH à l'appui de la notification d'orientation en DITEP : rédaction de l'outil qui a ensuite été soumis aux familles

- ↘ La **fiche d'indicateurs** de suivi d'activité et le **document de suivi individuel** des jeunes : définition et adaptation des outils

- ↘ Deux modèles de convention partenariale :
 - Entre ITEP/SESSAD pour constituer le DITEP : au sein d'un même organisme gestionnaire ou entre différents organismes gestionnaires
 - Entre une structure DITEP et un partenaire (ex : ASE, psychiatrie, PJJ)

Dispositif ITEP Occitanie

Vers une opérationnalité du DITEP

ADOPTION DE LA CONVENTION CADRE RÉGIONALE

A PARTIR DE JUIN 2019

(S2 2019)

- Transmission de la Convention Cadre Régionale à l'ensemble des signataires dès la semaine 26
- Mise en œuvre de la signature électronique à partir de septembre 2019 : Près de 120 acteurs concernés comprenant les signataires obligatoires (ARS, MDPH, OG ITEP/SESSAD, Education nationale, DRAAF, CPAM, CAF, MSA) et les signataires associés (CD, PJJ et services de pédopsychiatrie)
- Entrée en vigueur de la Convention Cadre Régionale à compter du 1er janvier 2020

DÉCLINAISON TERRITORIALE VERS UN FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL EN DITEP

A PARTIR DE SEPTEMBRE
2019 (S2 2019)

- Préfiguration de la composition des DITEP : 92% des ITEP/SESSAD de la région en capacité de fonctionner en dispositif intégré dès 2020
- Validation de la préfiguration par les OG des ITEP et SESSAD dès la semaine 25
- Déclinaison territoriale et opérationnelle : pilotage et accompagnement par les Délégations Départementales à partir de septembre 2019

Dispositif ITEP Occitanie

Une dynamique régionale et territoriale engagée

- ↘ La finalisation de la convention cadre régionale marque la fin d'un travail de concertation et une construction partagée des conditions de fonctionnement en DITEP mais également le début d'une **mise en œuvre opérationnelle** des dispositifs pour une **nouvelle réponse plus souple et plus graduée** pour les jeunes accompagnés
- ↘ L'engagement de près de 200 partenaires au travers de la convention cadre régionale
- ↘ La **déclinaison territoriale** et l'appropriation du fonctionnement en DITEP pour une mise en œuvre concrète et opérationnelle des dispositifs
- ↘ La préfiguration actuelle des DITEP en Occitanie permet un déploiement harmonisé sur le territoire et s'inscrit dans une **dynamique de transformation de l'offre**

4) Mesures déployées dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement

	Mesures	Sources de financement
Engagement 2 - intervenir précocement auprès des enfants	Forfait intervention précoce	ONDAM ville
	Création des plateformes de coordination et intervention précoce	ONDAM MS
		DAF Psy
Généralisation du programme personnalisé d'accompagnement	DAF Psy	

Engagement 3 - Rattraper notre retard en matière de scolarisation	180 UEM dont 16 en Occitanie	ONDAM MS
	45 UEE autisme dont 4 en Occitanie	ONDAM MS
	ULIS généralistes en collège + SESSAD	Transformation de l'offre?
	ULIS TSA en lycée pro + SESSAD	Transformation de l'offre?

	Mesures	Sources de financement
Engagement 5 - Soutenir les familles et reconnaître leur expertise	Identification d'une plateforme de répit par département	ONDAM MS



	Mesures	Sources de financement
Engagement 4 - Soutenir la pleine citoyenneté des adultes	Repérage étudiants avec TSA	
	Bilans santé somatiques pour les personnes accueillies en ESMS	FIR
	Développement des consultations dédiées	FIR
	Création de dispositifs d'ETP TSA à compter de 2020	FIR
	Création d'un forfait Habitat inclusif (cf. Loi Elan)	Redéploiement crédits CNSA
	Doublement des crédits de l'emploi accompagné	
	Création d'un GEM par département	FIR
	Plan de repérage et de diagnostic des adultes en établissements médico-sociaux et sociaux et en établissement de santé mobilisant les CRA	DAF psy ONDAM MS
	Développement d'une offre de service d'accompagnement aussi intensive que nécessaire (SAMSAH, SAVS, PCPE...)	ONDAM MS
Développement des soins de réhabilitation psychosociale	DAF psy	

↘ Les priorités actuelles, à venir:

- Diagnostic et intervention précoce avec la création des plateformes de coordination et d'intervention précoce;
- Scolarisation avec poursuite du déploiement des UEM et mise en place des UEE autisme;
- Les plateformes de répit (identification d'une plateforme par département);
- Le repérage des adultes dans les ESMS et ES psychiatrie.

Les plateformes de coordination et d'intervention précoce

Les objectifs:

↳ Permettre un repérage et diagnostic précoces pour tous les enfants entre 0 et 6 ans:

→ Sensibilisation et formation des acteurs de la 1^{ère} ligne; **outil de dépistage et de saisi national de la plateforme.**

→ Revalorisation des consultations des médecins lorsque actions de repérage;

→ Orientation vers les structures de la 2^{ème} ligne ou la plateforme pour bénéficier d'un diagnostic.

↳ Mise en place d'un forfait pour des interventions précoces et coordonnées de professionnels libéraux hors nomenclature NGAP:

→ Psychomotricien

→ Psychologue

→ Ergothérapeute

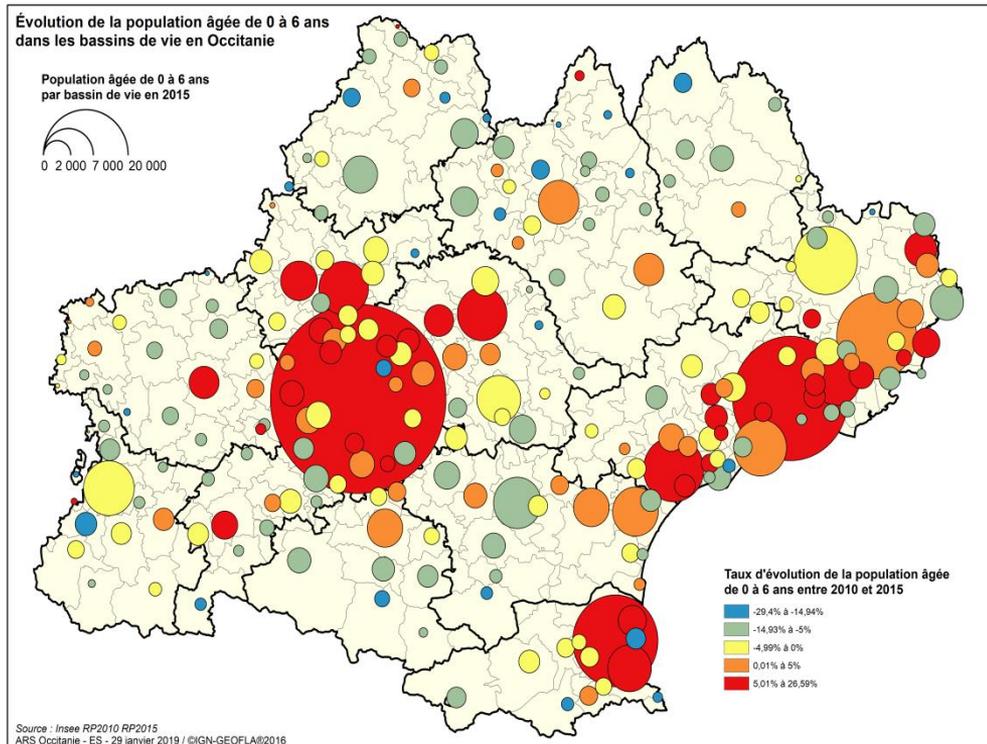
Les plateformes de coordination et d'intervention précoce

↳ Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt régional en avril 2019:

- Identifier une organisation préfiguratrice pour cette année 2019
- Faire émerger des candidatures et dynamiques territoriales qui pourront être programmées au cours de la SNA, selon les crédits disponibles et les redéploiements envisagés,
- Pour cette mesure l'instruction du 25 février 2019 prévoit 783 426,12€ de crédits médico-sociaux et 404 142 € de crédits sanitaires répartis jusqu'en 2022

Les plateformes de coordination et d'intervention précoce

Départements	Enfants de 0 à 6 ans	Pourcentage de cette population
Ariège	10 653	2,42%
Aude	26 499	6,01%
Aveyron	19 103	4,34%
Gard	57 691	13,09%
Haute-Garonne	110 901	25,17%
Gers	12 674	2,88%
Hérault	86 894	19,72%
Lot	10 579	2,40%
Lozère	5 150	1,17%
Hautes-Pyrénées	14 700	3,34%
Pyrénées -Orientales	35 349	8,02%
Tarn	28 875	6,55%
Tarn-et-Garonne	21 517	4,88%
Total Pop 0-6 ans Occitanie	440 584	



Les plateformes de coordination et d'intervention précoce

↳ Résultats de l'AMI en région Occitanie:

- 17 projets ou lettres d'intention ont été envoyés
- 2 organisations préfiguratrices ont été désignées pour juillet 2019 dans le Tarn CAMSP Fondation du Bon Sauveur d'Alby dans l'Aude CH Narbonne pour l'Est du département.
- Les autres projets feront l'objet d'échanges de travail au niveau des délégations départementales afin que leur mise en œuvre puisse être effective.

La scolarisation au sein de la SNA

↘ En région Occitanie:

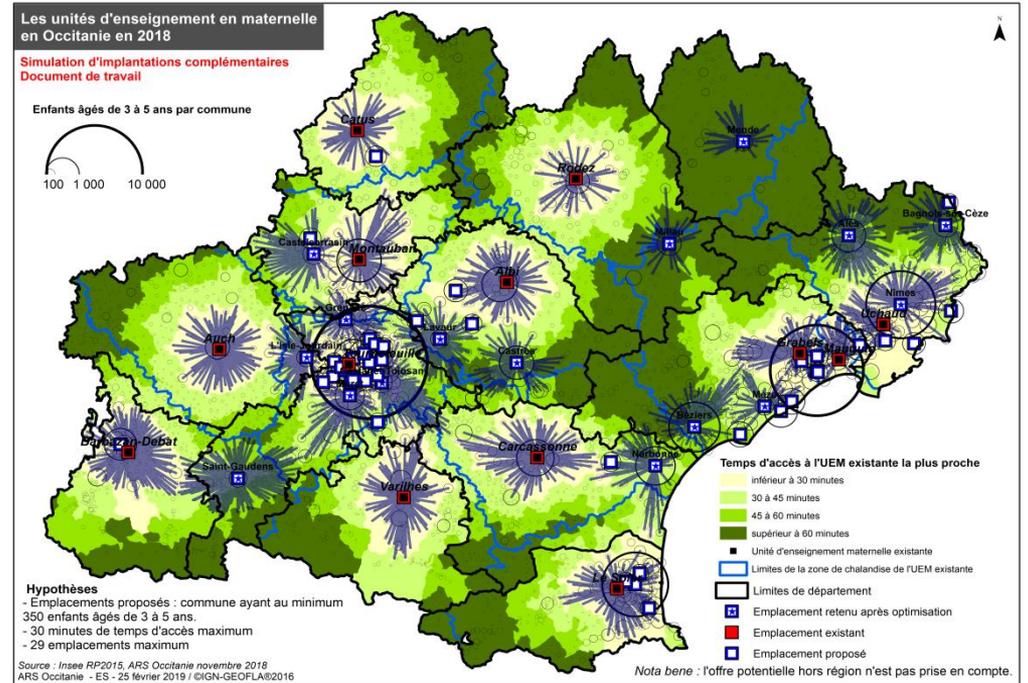
- 16 nouvelles Unités d'Enseignement Maternel dont 2 dès la rentrée scolaire 2019 à Toulouse et à Narbonne, actuellement 13 UEM en Région, AAC en cours;
- 4 Unités d'enseignement élémentaires autisme dont 2 ont été ouvertes en région sur 6 dispositifs expérimentaux, à Balma (31) et à Albi (81);
- Créations de places de SESSAD adossées aux ULIS collège et lycée.

Les UEM

REGION	ACADEMIES	DEPARTEMENTS	Créations UEM d'ici 2022	2019	2020	2021	2022
OCCITANIE	Montpellier	11 Aude	1	1	2	2	2
		30 Gard	2				
		34 Hérault	2				
		48 Lozère	1				
		66 Pyrénées-Orientales	1				
	Toulouse	09 Ariège	1	1	2	3	3
		12 Aveyron	1				
		31 Haute-Garonne	2				
		32 Gers	1				
		46 Lot	1				
		65 Hautes-Pyrénées	1				
		81 Tarn	1				
	82 Tarn-et-Garonne	1					
TOTAL			16	2	4	5	5

Planification UEM (Simulation théorique)

Code commune	Libellé de commune	Population couverte*
09324	Varilhes	3 125
11069	Carcassonne	5 248
11262	Narbonne	5 102
12145	Millau	1 240
12202	Rodez	3 104
30007	Alès	4 820
30028	Bagnols-sur-Cèze	3 180
30189	Nîmes	11 070
30333	Uchaud	4 132
31113	Castanet-Tolosan	6 829
31232	Grenade	5 544
31395	Muret	7 521
31483	Saint-Gaudens	2 330
31557	Tournefeuille	24 103
32013	Auch	1 763
32160	L'Isle-Jourdain	1 982
34032	Béziers	7 691
34116	Grabels	6 700
34154	Mauguio	14 809
34157	Mèze	6 081
46064	Catus	1 504
48095	Mende	934
65062	Barbazan-Debat	5 190
66195	Le Soler	13 936
81004	Albi	5 069
81065	Castres	3 894
81140	Lavaur	3 900
82033	Castelsarrasin	2 947
82121	Montauban	5 124
Total général		168 868



5) Campagne Budgétaire 2019

CAMPAGNE BUDGÉTAIRE 2019

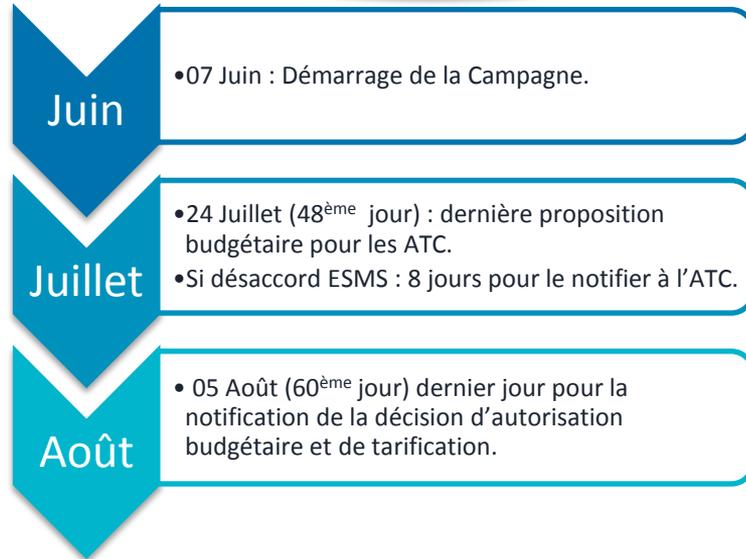
↘ Démarrage de la campagne budgétaire : 7 juin 2019

- Instruction budgétaire du 25 avril 2019 relative aux orientations de l'exercice budgétaire publiée le 10 mai 2019.
- Arrêté du 14 mai 2019 fixant pour l'année 2019 la contribution des régimes d'assurance maladie et l'objectif des dépenses, publié au JO du 04 juin 2019.
- Décision de la Directrice de la CNSA du 15 mai 2019 fixant pour 2019 le montant des dotations régionales limitatives publiée au JO du 6 juin 2019.
- Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) signé le 07 juin 2019.

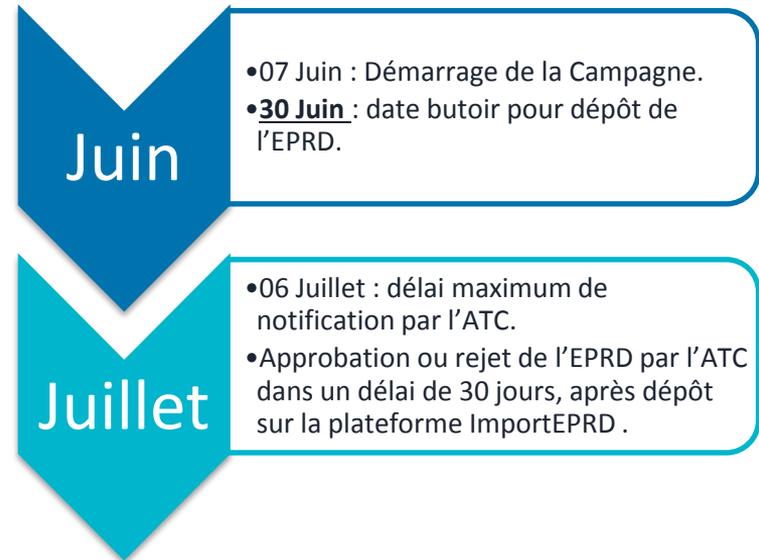
CAMPAGNE BUDGÉTAIRE 2019

↘ Calendrier de la campagne budgétaire 2019

ESMS hors EPRD



ESMS sous EPRD



CAMPAGNE BUDGÉTAIRE 2019

↳ Contexte de la campagne budgétaire : 7 juin 2019

- Taux d'actualisation national ESMS PH : 0,75%
- Taux d'actualisation régional ESMS PH : 0,60%
- Marge de 0,15% : permet de consolider les bases des ESMS sous-dotés se trouvant dans une situation de déficit structurel.

- Mesures nouvelles :
 - Autisme : 3M€
 - Autres (CNH, anciens plans...) : 3,8M€

CAMPAGNE BUDGÉTAIRE 2019

↳ Contexte de la campagne budgétaire : 7 juin 2019 Crédits Non Reconductibles (CNR)

→ CNR Nationaux :

- Gratifications de stages : 233 254 €
- Permanences syndicales : 220 007 €
- Qualité de Vie au Travail : 378 098 € → Nouveauté 2019 pour les ESMS PH!

→ CNR Régionaux : 3 origines principales :

- Solde de reprise de résultat (ESMS hors CPOM)
- Recettes du Conseil Départemental au titre des Amendements Creton
- Décalages des installations effectives des places nouvelles

→ Allocation CNR :

- Priorités définies dans le ROB (Formations, Investissements, Situation individuelles)
- Calendrier : transmission des demandes de façon dématérialisée (fichier Excel : transmission DD)
- Conditions : justification de la consommation des CNR alloués les années précédentes

CAMPAGNE BUDGÉTAIRE 2019

↘ Contexte de la campagne budgétaire : 7 juin 2019 Autorisations d'Engagement (AE) 2019

→ Conférence Nationale du Handicap (CNH) : (accompagnement du développement quantitatif et de la transformation de l'offre)

- CNH AE 2019-2020 : 4 138 803 €
- CNH AE post 2020 : 1 724 501 €

→ Autisme

- Autisme AE 2018-2022 : 13 217 706 €

→ Une programmation sera effectuée prochainement

6) Point sur les AAP-AAC 2019 et perspectives de programmation

Appels à candidatures Personnes en Situation de Handicap

- **AAC pour la mise en place d'un dispositif expérimental d'habitat inclusif en Occitanie : aide pour la coordination, la gestion administrative et la régulation de la vie collective**
4 candidatures retenues au vu de la qualité des projets.
- **AAC visant à octroyer une aide forfaitaire pour la conception de projets d'habitat inclusif en Occitanie**
21 candidatures reçues, instruction en cours
- **AAC prévu fin juin 2019 pour le déploiement des dispositifs d'emploi accompagné dans les départements non encore dotés en Occitanie**

Appels à projet Personnes en Situation de Handicap

AAP pour la **création à titre expérimental de deux unités régionales de répit** pour enfants et adolescents en situation de handicap

- *Échéance de dépôt des candidatures : 11 avril 2019*
- *En cours d'instruction*

Cet appel à projet vise à :

Renforcer l'offre d'accueil de répit pour les enfants et adolescents en situation de handicap ;

Soutenir les aidants des enfants et adolescents en situation de handicap vivant à domicile en leur apportant des périodes de répit.

AAC **UEM** en cours pour les territoires de l'Aude et de la Haute-Garonne.

- *Échéance de dépôt des candidatures : 16 juin 2019*
- *En cours d'instruction*

Perspectives de programmation fixées par les stratégies

→ 3 047 570€ délégués pour la mise en œuvre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement en 2019 :

	2019
Plateformes d'orientation et de coordination	237 402
CRA	135 000
UEMA	560 000
UEEA	200 000
Développement d'une offre de services d'accompagnement	1 915 168
Total	3 047 570

→ AE CNH 2019-2020 : 4 138 803 €, ces crédits sont dévolus à la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre qui intègre les volets polyhandicap et handicap psychique.

→ Crédits de redéploiement et de transformation de l'offre

Perspectives de programmation/ Echanges

- *Association de services et d'accueil de jour sur le secteur adulte TSA, sous le mode plateforme ?*
- *PCPE adultes TSA?*
- *Services pour situation complexe adolescents/adultes TSA en partenariat avec le secteur sanitaire?*
- *Projets de transformation de l'offre?*

7) La mise en œuvre de la SRA

STRUCTURE REGIONALE D'APPUI A LA QUALITE DES SOINS ET A LA SECURITE DES PATIENTS (SRA OCCITANIE) :

avancées dans sa constitution et calendrier de mise en œuvre de ses missions sur le territoire régional

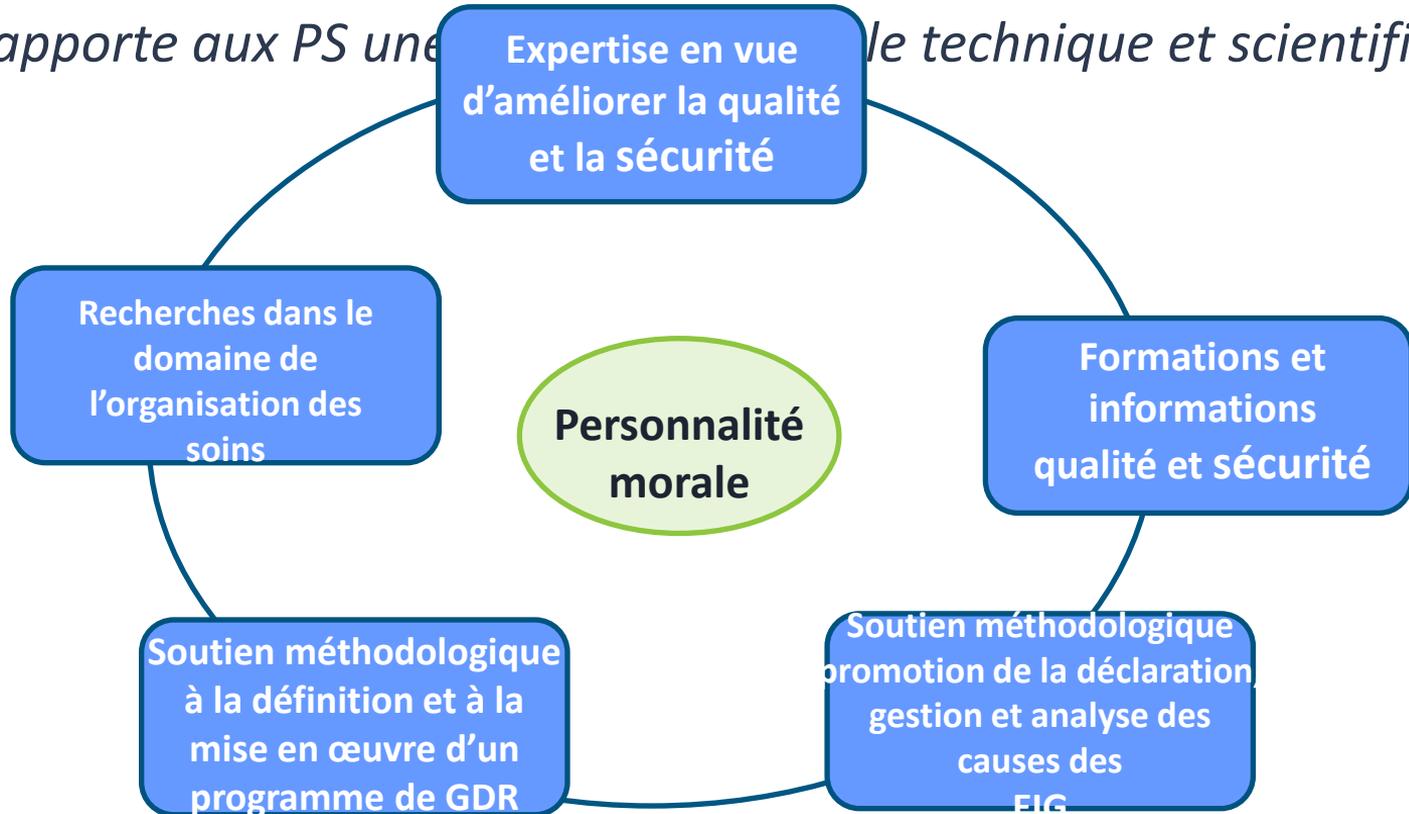
Comité des organismes gestionnaires des établissements et services pour PH du 19 juin 2019

DUAJ – Unité Relations usagers, qualité

1- Rappel du contexte réglementaire

DECRET 25 janvier 2016

La SRA apporte aux PS une expertise en vue de le technique et scientifique



1- Rappel du contexte réglementaire

Cahier des charges du 19/12/2017



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

« Structure à but non lucratif pouvant disposer de plusieurs sites territoriaux au sein de la région »

« Instance de gouvernance représentative des différents modes d'exercice » Représentation souhaitable : réseaux régionaux de santé et PTA , organismes de formation »

« Instance scientifique qui éclaire l'instance de gouvernance »



ORGANISATION
COMPETENCES



Equipe opérationnelle pluri-professionnelle: médecin, IDE, professionnels ayant exercé des fonctions de direction ou d'encadrement

Exerçant parallèlement une activité clinique ou de direction/encadrement

Recours possible à des compétences externes



2 - La conduite du projet

- ❑ Un **accompagnement** par une SRA expérimentée et reconnue :
le CEEPRAAL

- ❑ Une **co-construction** avec des professionnels de la région des
différents champs, en association avec des usagers

- ❑ L'émergence d'une structure qui réponde :
 - aux exigences du cahier des charges et à l'appel à
candidature de l'ARS
 - aux besoins et demandes des professionnels de la région

Des exemples d'actions identifiées



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

Conseil accompagnement



Formation-action Inter et intra



Groupes de travail



Projets Innovants



Rencontres événements



Campagnes (inter)régionales d'évaluation

3 – La désignation de la SRA OCCITANIE

3/10/2018 : assemblée générale constitutive de l'association régionale pour la qualité des soins et la sécurité des patients en présence de

- **80 membres fondateurs volontaires** (ES, ESMS, URPS), représentants des associations d'usagers et de la fédération régionale des réseaux

15/11/2018 : suite à l'appel à candidatures de l'ARS, **désignation de l'association** avec 3 axes principaux investis :

- accompagnement des professionnels dans leurs démarches d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins (programme décliné dans chacun des secteurs)
- culture sécurité et évènements indésirables graves associés aux soins
- pertinence des soins

30/11/2018 : signature d'un CPOM « starter »

4 - Le calendrier des actions 2019



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

- Constitution en cours d'une équipe opérationnelle : recrutement du médecin coordonnateur en juin 2019 pour une prise de poste au 1^{er} septembre 2019
- Enquête de besoins lancée en février auprès des établissements et professionnels de santé : consolidation des résultats en cours
- Négociation en cours du programme de travail et signature CPOM 2019/2023
- Des à présent, des demandes d'appui formulées par des établissements (ES et ESMS) pour la mise en place de retours d'expérience suite à un EIG

8) Points Divers

“*Merci,
De votre
attention*”



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie

www.prs.occitanie-sante.fr

Comité des Organismes Gestionnaires PH 19 juin 2019

